

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ma réponse concernant le budget se rapportait aux questions fiscales et aux augmentations ou aux réductions de l'impôt. Il ne s'agissait pas des dépenses gouvernementales. Après les compressions des dépenses que le président du Conseil du Trésor a annoncées avant Noël, le gouvernement avait l'intention d'examiner d'autres domaines où il serait possible d'effectuer certaines coupures. Il ne souhaite pas remettre sa décision à une date particulière. Le gouvernement attend avec beaucoup d'intérêt les propositions précises que pourra soumettre à cet égard le chef de l'opposition.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MODIFICATION DE LA LOI ET LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La contribution du gouvernement à l'assurance-chômage a augmenté dans des proportions inacceptables puisque le taux d'augmentation a atteint 91 p. 100 et que la contribution est passée de 890 millions de dollars l'année dernière à 1.7 milliard de dollars cette année. Dans ces conditions, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les changements introduits dans le bill C-69 réduiront la contribution fédérale pour l'année prochaine ou tout au moins que le taux d'augmentation ne sera pas tout à fait aussi élevé?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question a été longuement discutée au cours du débat sur le bill C-69. Il y aura une réduction de la part gouvernementale au-delà du niveau des prestations d'assurance-chômage de 1976 qui est, bien entendu, basé principalement sur le taux de chômage.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire. Le Conference Board, entre autres, prédit une augmentation du taux de chômage en 1976 et la publication du Conseil du Trésor affirme que l'augmentation des paiements de la CAC «reflète l'augmentation du chômage qui a eu lieu de 1974 à 1975». Dans ces conditions, le ministre déclare-t-il prévoir une augmentation de la contribution du gouvernement au fonds de la CAC?

● (1450)

M. Andras: Monsieur l'Orateur, cela dépend de plusieurs éléments variables, dont celui qu'a déjà mentionné le député, soit le taux ou l'importance du chômage en 1976.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA QUESTION DES ACCORDS RELATIFS À LA VENTE DE RÉACTEURS—LE CAS DU PAKISTAN ET LES MESURES DE SAUVEGARDE DU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le *Times* de New York rapporte qu'un haut fonctionnaire aurait déclaré hier à Washington que le Canada, à l'instar d'un certain nombre d'autres pays, aurait signé un accord secret sur les garanties de sécurité requises à la vente de

Questions orales

matériel nucléaire à l'étranger. Le Canada a-t-il de fait signé un accord pareil? S'agit-il d'un accord secret comme on le prétend? Et, si oui, pourquoi les détails en sont-ils tenus secrets?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucun accord secret. Je doute grandement qu'il puisse y en avoir un. Je n'ai pas pris connaissance du rapport que mentionne le député. Il se peut qu'il ait trait à la réunion des fournisseurs nucléaires qui s'est tenue à Londres il y a quelques mois et à laquelle le Canada a assisté dans le but très précis de demander aux autres pays de porter leurs garanties au même niveau d'exigence que celui auquel le Canada a unilatéralement porté les siennes. Dans ce contexte, il est donc vrai que nous cherchons à conclure une entente avec d'autres pays pour qu'ils n'essaient pas de nous supplanter en maintenant des garanties inférieures, augmentant ainsi le danger de prolifération. Voilà ce que nous visons. Il n'y a là rien de secret. La conférence n'a pas encore donné de résultats probants. Je vais renvoyer toute question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est peut-être en mesure d'ajouter quelques autres détails.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est d'ordre tellement général que je suis certain que le premier ministre n'aura pas besoin de connaissances particulières pour y répondre. Dans les discussions que lui ou des représentants canadiens ont eues avec le premier ministre Ali Bhutto du Pakistan, le gouvernement canadien a-t-il indiqué clairement au gouvernement pakistanais qu'il insistera pour que les nouvelles garanties s'appliquent à l'uranium canadien ou aux sous-produits de réacteurs qu'utiliseront dans ce pays les usines françaises? Je pose cette question après avoir pris connaissance d'un rapport dans lequel le gouvernement pakistanais donne à entendre qu'il n'appliquera pas les garanties canadiennes à l'égard du matériel canadien qui sera utilisé avec du matériel ou des réacteurs fournis par d'autres pays.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je puis seulement dire au chef néo-démocrate que mes hauts fonctionnaires et moi-même avons discuté des garanties avec le premier ministre du Pakistan. Nous lui avons fait part des garanties très sévères que le Canada exige à l'heure actuelle. Notre interlocuteur nous a signifié son inquiétude, assez justifiée d'ailleurs, vis-à-vis de nos garanties qui, en un sens, ont un effet rétroactif, car elles ont été renforcées en cours de route depuis que la transaction a été amorcée il y a quelques années. Voilà l'essence de notre discussion. Je ne suis pas en mesure de dire aujourd'hui si elle s'est terminée à la satisfaction des deux parties. Les entretiens se poursuivent. Je suis sûr que lorsque nous aurons conclu un accord, ce dont je ne doute pas, la Chambre sera informée des termes convenus.

M. Broadbent: Sauf erreur, la question n'a pas encore été réglée dans le détail. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement canadien insistera sur le fait que les garanties relatives au matériel ou aux fournitures qui seront vendus par le Canada seront également valables pour le matériel qui se trouve déjà au Pakistan, même s'il a été fourni par un autre pays? A ce propos, peut-il garantir à la Chambre que nous aurons l'occasion de débattre cette question très importante avant la signature de l'accord?